

Image not found or type unknown



Récupérer le mobilier que j'ai acheté

Par **Désert**, le **19/04/2008 à 14:16**

Bonjour,
Puis-je prétendre à récupérer le mobilier que j'ai acheté à ma mère tout en sachant que je suis en froid avec les autres descendants ? Je suis en possession des factures qui sont à mon nom... Dois-je prendre un avocat, m'adresser à un tribunal ?
Merci beaucoup pour vos réponses